



BROCHURE SCOLAIRE 2026-2027



Table des matières

Introduction	4
Informations générales	6
Aspects organisationnels	7
Domaines disciplinaires	18
Cadre éducatif scolaire	20
Collaboration et communication	21
Mesures d'aide	22
Santé scolaire	24
Travailleur social scolaire (TSS)	25
Démarches administratives	28
Transports scolaires	30
Sécurité routière	35
Droits et devoirs	37
Sport scolaire facultatif	38
Conseil des parents	39
Aides utiles	40
Accueil extrascolaire Les P'tits Martiflon	41
AES Vacances	42
Bibliothèque de la Veveyse	43
Ludothèque de la Veveyse	43
Services locaux	44
Activités extrascolaires	45
Abréviations	46



Introduction

Mot de la directrice

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette nouvelle brochure scolaire ainsi que les projets qui accompagneront nos élèves tout au long de l'année.

Cette année, notre cercle scolaire met à l'honneur quatre valeurs choisies ensemble : **le respect, la confiance, l'engagement et le plaisir**. Ces valeurs nous guideront au quotidien et contribueront à faire de notre école un lieu où chacun se sent accueilli, écouté et encouragé à donner le meilleur de lui-même. Nous veillerons à les faire vivre dans les classes, dans la cour de récréation et lors de toutes nos activités.

Parmi les temps forts de l'année, tous les élèves du cercle scolaire auront la chance de participer à un **projet cirque** avec le **Gommette et Gabatcho Circus**. À travers différentes activités, ils pourront développer leur créativité, leur confiance en eux, leur esprit d'équipe et leur persévérance. Ce projet promet de beaux moments de découverte, de collaboration et de plaisir.

La rentrée sera également marquée par quelques changements au sein de notre équipe. Nous adressons nos chaleureux remerciements à :

- Mme Lucy Grujard
- Mme Stéphanie Mauron

Nous leur souhaitons beaucoup de succès et d'épanouissement dans la suite de leur parcours professionnel et les remercions pour les années partagées au sein du cercle scolaire.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir trois nouvelles enseignantes :

- Mme Marjorie Deschenaux, en duo avec Mme Jacqueline Bord
- Mme Morgane Galster, en duo avec Mme Françoise Pastore-Monney
- Mme Léa Gremaud, en duo avec M. Laurent Gillon

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions au sein de notre cercle scolaire.

J'aimerais aussi remercier tout particulièrement Mme Dominique Delmonaco, notre secrétaire, qui quittera ses fonctions au 31 juillet. Grâce à son professionnalisme, sa disponibilité et son engagement, elle a contribué durant de nombreuses années au bon fonctionnement de notre école et à l'accueil des familles.

C'est également l'occasion de souhaiter la bienvenue à Mme Chloé Pipoz qui a repris les fonctions de Mme Delmonaco. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre cercle scolaire.

Enfin, je tiens à remercier tous les élèves, les familles, les enseignants, le personnel et nos partenaires pour leur confiance et leur engagement. C'est grâce à chacun d'entre vous que notre école est un lieu où il fait bon apprendre, grandir et s'épanouir.

Je vous souhaite une excellente année scolaire et me réjouis de vous retrouver le 27 août 2026.

Floriane Pellaton
Directrice d'école, Le Flon - Saint-Martin FR

Nouvelle brochure scolaire

A la suite du sondage effectué en novembre 2025 et grâce à vos nombreuses réponses, nous avons décidé de remettre à jour notre brochure scolaire. Vous avez été nombreux à souhaiter conserver une version papier tout en ayant accès à la version numérique sur le site de l'école.

Selon certaines suggestions, des pages de classes ont été créées afin de rassembler toutes les informations liées à la classe de votre enfant.

Nous en profitons pour vous informer que toutes les informations contenues dans cette brochure ne seront pas rappelées par le corps enseignant. Nous vous remercions d'avance d'en prendre bonne note.

Afin de faciliter la lecture de ce document, le masculin a systématiquement été utilisé.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons une belle lecture.



Classe 8H 2025-2026

Informations générales

Le cercle scolaire de Le Flon – Saint-Martin FR est composé des bâtiments scolaires suivants :



École de Porsel
Cycle 1 (1-4H)



École de Saint-Martin
Cycle 2 (5-8H)

Le Flon : 021 907 14 08

Saint-Martin : 021 907 70 59

Site internet du cercle scolaire : <https://epflon-stmartin.ch/>



Direction
Floriane Pellaton
078 632 34 54
dir.ep.flon-st-martin@edufr.ch



Secrétariat
Chloé Pipoz
021 907 85 18
secr.ep.flon-st-martin@edufr.ch



Travailleur social
Jordi Braso
026 305 81 57
Jordi.braso@edufr.ch

Aspects organisationnels

Calendrier scolaire 2026–2027

Jeudi	27.08.2026	Rentrée des classes
Lundi	12.10.2026	Début des relâches d'automne
Lundi	26.10.2026	Reprise des classes
Mardi	24.11.2026	Journée pédagogique (congé pour les enfants)
Mardi	08.12.2026	Congé de l'Immaculée Conception
Lundi	21.12.2026	Début des vacances de Noël
Lundi	04.01.2027	Reprise des classes
Lundi	08.02.2027	Début des vacances de Carnaval
Lundi	15.02.2027	Reprise des classes
Vendredi	26.03.2027	Début des vacances de Pâques
Lundi	12.04.2027	Reprise des classes
Samedi	01.05.2027	Chanter le 1er mai
Jeudi	06.05.2027	Congé de l'Ascension
Vendredi	07.05.2027	Congé du Pont de l'Ascension
Lundi	17.05.2027	Congé du lundi de Pentecôte
Jeudi	27.05.2027	Congé de la Fête-Dieu
Vendredi	28.05.2027	Congé du Pont de la Fête-Dieu
Vendredi	09.07.2027	Fin de l'année scolaire

Les calendriers officiels des prochaines années scolaires pour le canton de Fribourg peuvent être consultés sur le site suivant :
<https://www.fr.ch/dfac/vacances-scolaires>

Répartition des classes

Cycle 1 – École de Porsel

1-2H

1-2H A Tatiana Jordan

1-2H B Céline Jordil & Sandra Morel

1-2H C Juliette Meyer

3-4H

3H Françoise Pastore-Monney & Morgane Galster

4H Jacqueline Bord & Marjorie Deschenaux

Cycle 2 – École de Saint-Martin

5-6H

5H A Marie-Océane Colliard

5H B Laurent Gillon et Léa Gremaud

6H Sylviane Vuichard & Nadine Dorthe

7-8H

7H Laurence Ecoffey & Marlotte Carvalho

8H A Lisa von Flüe

8H B Pascal Sugnaux & Marlotte Carvalho

Activités créatrices

Marie-Luc Ayer

Nadine Dorthe

Laurence Gendre

Enseignement spécialisé

Séverine Burgener

Eliška Vondrová

Français Langue Seconde & Appui pédagogique

Marlotte Carvalho

Horaire des classes

Tous les jours de la semaine :

7h55 – 11h40 et de 13h40 – 15h25

Sauf le mercredi après-midi qui est congé.



Alternances – 3H et 4H, année scolaire 2026-2027

3H congé le jeudi matin

4H congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi

Ces alternances ont été communiquées aux élèves concernés par courrier le 8 juin 2026.

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.

Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, les élèves de 3H et 4H viennent tous à l'école le jeudi 27 août 2026.

Horaire alterné pour la rentrée 1-2H

Afin de permettre une rentrée en douceur pour les élèves de 1-2H, l'horaire est adapté durant les deux premières semaines.

Exceptionnellement, l'AES est ouvert les vendredis et lundis matin, durant cette période. En cas de besoin, veuillez demander un dépannage à l'AES.

	Jeudi 27.08	Vendredi 28.08	Lundi 31.08	Mardi 01.09	Mercredi 02.09	Jeudi 03.09	Vendredi 04.09
matin	2H	1H	2H	2H	1H	2H	1H
après-midi	1H	2H	2H	2H	--	1H	2H

Demande de jour d'alternance

Les parents peuvent faire parvenir leur demande motivée concernant le choix du jour d'alternance (demi-jour de congé) au secrétariat de l'école, par e-mail à l'adresse : secr.ep.flon-st-martin@edufr.ch jusqu'à fin février 2027. Passé ce délai, aucune demande ou modification ultérieure ne pourra être prise en compte.

La direction tentera de répondre aux demandes formulées, mais il ne sera pas toujours possible de satisfaire toutes les familles. Les élèves de 3H auront congé le mardi ou le jeudi matin, tandis que les élèves de 4H auront congé le mardi ou le jeudi après-midi. En cas de classe à deux degrés, le jour d'alternance sera imposé.

Degrés / Classes

1H-2H A, B & C

1H

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	Congé
Mardi	Congé	Congé
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	Congé	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	Congé

Réunion de parents

Date	05.10.2026
Horaire	19h

Éducation physique

mercredi matin

Sécurité routière

Une intervention durant l'année

École en forêt

Date	19.11.2026
	17.12.2026
	21.01.2027
	25.02.2027
	18.03.2027
	20.05.2027



2H

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	Congé	Congé
Jeudi	7h55-11h40	Congé
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Éducation physique

mardi après-midi

Natation

Date	22.02.2027
	01.03.2027
	08.03.2027
	15.03.2027
	22.03.2027
Lieu	Châtel-St-Denis

École en forêt

Date	17.11.2026
	15.12.2026
	19.01.2027
	23.02.2027
	16.03.2027
	18.05.2027

Accident par morsure

Une intervention le 24.09.2026

Éducation sexuelle

Une intervention durant l'année

Sécurité routière

Une intervention durant l'année

3H

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	Congé *	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Réunion de parents

Date	10.09.2026
Horaire	19h30

Éducation physique lundi matin et mercredi matin

Natation

Date	11.01.2027
	18.01.2027
	25.01.2027
	01.02.2027
	15.02.2027
Lieu	Châtel-St-Denis

4H

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25 *
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25 *
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Éducation physique mercredi matin et vendredi matin

Natation

Date	11.01.2027
	18.01.2027
	25.01.2027
	01.02.2027
	15.02.2027
Lieu	Châtel-St-Denis

Sécurité routière Une intervention durant l'année

*Alternance

5H A

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Réunion de parents

Date	08.09.2026
Lieu	19h

Éducation physique

mardi matin et jeudi matin

Natation

Date	23.11.2026
	30.11.2026
	07.12.2026
	14.12.2026
	04.01.2027
Lieu	Châtel-St-Denis

5H B

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Réunion de parents

Date	15.09.2026
Lieu	19h

Éducation physique

lundi après-midi et mercredi matin

Natation

Date	23.11.2026
	30.11.2026
	07.12.2026
	14.12.2026
	04.01.2027
Lieu	Châtel-St-Denis

6H

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Éducation physique

mardi après-midi et jeudi après-midi

Natation

Date	05.10.2026
	26.10.2026
	02.11.2026
	09.11.2026
	16.11.2026
Lieu	Châtel-St-Denis

Tombola

Vente durant l'automne

Camp de ski

25 au 29 janvier 2027 à Vercorin

Éducation sexuelle

Intervention ponctuelle

Sécurité routière

Intervention ponctuelle

7H

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Réunion de parents

Date	17.09.2026
Lieu	19h30

Éducation physique

mercredi matin et vendredi après-midi

Natation

Date	05.10.2026
	26.10.2026
	02.11.2026
	09.11.2026
	16.11.2026
Lieu	Châtel-St-Denis

Tombola

Vente durant l'automne

Futur en tous genres

12 novembre 2026

Protection des mineurs par la BMI

Intervention ponctuelle

Camp de ski

25 au 29 janvier 2027 à Vercorin

8H A

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Éducation physique
lundi matin et vendredi matin

Natation

Date	31.08.2026
	07.09.2026
	14.09.2026
	21.09.2026
	28.09.2026
Lieu	Châtel-St-Denis

8H B

Horaire de classe

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mardi	7h55-11h40	13h40-15h25
Mercredi	7h55-11h40	Congé
Jeudi	7h55-11h40	13h40-15h25
Vendredi	7h55-11h40	13h40-15h25

Éducation physique
lundi matin et vendredi matin

Natation

Date	31.08.2026
	07.09.2026
	14.09.2026
	21.09.2026
	28.09.2026
Lieu	Châtel-St-Denis

8H

Séance d'information passage EP-CO
17 septembre 2026 à 19h à l'Univers@lle

Camp de ski
25 au 29 janvier 2027 à Vercorin

Tombola
Vente durant l'automne

Éducation sexuelle
Une intervention durant l'année

Sécurité routière
Une intervention durant l'année



Pour tous les degrés – activités diverses

Marche du cercle scolaire

25 septembre 2026
(2 octobre 2026 réserve)

Loto des écoles

19 mars 2027

Prophylaxie dentaire

26 & 27 novembre 2026

Clôture de l'année scolaire

9 juillet 2027

Contrôles dentaires

Porsel : 30 novembre 2026
Saint-Martin 3 décembre 2026

Soirée de la Saint-Nicolas

7 décembre 2026



Pour tous les degrés – projet cirque

Le projet

Durant le mois d'avril 2027 les élèves du cercle scolaire auront la chance de pouvoir s'initier aux arts du cirque et monter un spectacle auquel les parents seront invités.

Qui

Toutes les classes de la 1H – 8H

Quand

Les dates vous seront communiquées en début d'année scolaire.

Jours joker

Durant cette période, les jours jokers ne seront pas utilisables, plus d'informations vous seront transmises à la rentrée scolaire.

Camps et activités annexes

Cette année étant particulière, certaines activités ou camps ne sont exceptionnellement pas planifiés. De plus amples informations vous seront transmises à la rentrée scolaire.

Matériel

Liste des effets et équipements personnels

Principe : Les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci, ainsi que l'équipement, sont à la charge des parents.

A fournir par les parents

Obligatoire	1H	2H	3-4H	5-6H	7-8H
Petit sac d'école	●	●			
Chaussons fermés	●	●	●		
Paire de ballerines pour la rythmique		●			
Sac d'école pouvant contenir des formats A4			●	●	●
Chaussons				●	●
Plumier			●		
Tablier ou vieille chemise	●	●	●	●	●
Mouchoirs en papier	●		●		
Boîte ou contenant à goûter	●	●			

Matériel particulier pour l'éducation physique - Obligatoire

Sac de sport	●	●	●	●	●
Tenue de sport pour l'intérieur	●	●	●	●	●
Tenue de sport pour l'extérieur	●	●	●	●	●
Chaussures pour la salle de sport ¹	●	●	●	●	●
Matériel de douche recommandé			●	●	●
Tenue pour l'enseignement en extérieur (forêt)	●	●			



¹ avec semelles qui ne laissent pas de traces

Matériel pour la classe - Obligatoire	1H-2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
crayon à papier	commun	6	6	4	4	4	4
un taille crayon	commun	commun	commun	commun	commun	commun	commun
une gomme	commun	2	2	2	2	2	2
un stylo vert		1		1	1	1	
une règle	commun	1		1		1	
un dossier pour les devoirs		1		1		1	
un sous-main	commun	1		1		1	
un stylo-plume			1				
un effaceur			1	1	1	1	1
une paire de ciseaux	commun	1		1			
une boîte de crayons de couleur	commun	1		1			
une boîte de feutres	commun	1					
un bâton de colle	commun	3	3	2	2	1	1
un stabilo						1	
une équerre						1	
un rapporteur						1	
un compas						1	

Les crayons à papier et gommes seront distribués au fur et à mesure des besoins ainsi que diverses autres petites fournitures. Le plumier restera en classe.

Autre				5H	6H	7H	8H
protections hygiéniques				●	●	●	●



² Ce matériel doit être conservé et remplacé par les parents, si nécessaire.

Domaines disciplinaires

Gymnastique

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves porteront une tenue de sport (t-shirt, short ou training, ...) ainsi que des chaussures de sport à semelles blanches ou transparentes, indication no marking, à contrôler lors de l'achat (exigence des communes), uniquement réservées pour l'intérieur. Pour les activités à l'extérieur, les élèves portent des chaussures de sport réservées à cet effet.

La douche est obligatoire (sauf pour les 1H) après la leçon d'éducation physique. Les élèves auront donc le nécessaire pour se doucher.

Cours de natation

Lieu : Piscine de Châtel-St-Denis

Moniteur de natation : Mathias Bongard

Tenue exigée

- Les garçons doivent porter un costume de bain mou-
lant (les shorts, bermudas et costumes de bain amples
ne sont pas autorisés) ;
- les filles doivent porter un maillot de sport 1 pièce ;
- le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous.

Tenues autorisées



Déroulement

- Pique-nique en classe
- Déplacement en bus scolaire
- Cours de natation et temps à la bibliothèque
- Retour en bus scolaire jusqu'à l'école selon l'horaire habituel

Éthique et cultures religieuses

La discipline intitulée « Éthique et cultures religieuses » est inscrite au Plan d'études. Le suivi de ce cours est obligatoire car il n'est pas confessionnel. Il vise la connaissance et la compréhension interculturelle par une approche et une réflexion commune autour

de thèmes existentiels, éclairés par les différents courants religieux et philosophiques.

Ce cours est dispensé dans le respect des opinions, des convictions religieuses et des traditions culturelles des élèves et de leur famille.

Enseignement religieux confessionnel

L'enseignement religieux (catholique, réformé, juif) est dispensé pendant le temps de classe durant une unité par semaine dès la 3H. En 1-2H, une intervention œcuménique se présente en cinq temps forts durant l'année scolaire.

Les parents sans confession peuvent également inscrire leur(s) enfant(s) à l'enseignement religieux (catholique, protestant) selon leur choix.

Les parents, peuvent, sans indication de motifs et en début d'année, déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas les cours d'enseignement religieux confessionnel.

Un formulaire est disponible sur le site web de l'école et à remettre à l'enseignement de votre enfant à chaque rentrée scolaire.

[Formulaire > Dispense enseignement religieux](#)

Responsables :

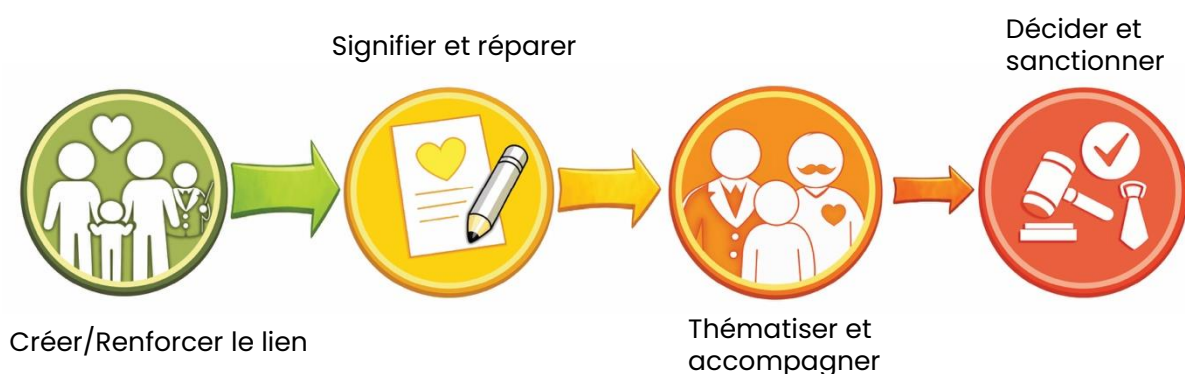
Du catéchisme œcuménique
& écoles enfantines Haute-Veveyse :
De la catéchèse catholique :
De la catéchèse protestante :

Nathalie Di Gennaro 076 448 37 54
Gisèle Aebischer 076 384 64 58
Clare Camoeira 079 901 28 81



Classe 1-2HA 2025-2026

Cadre éducatif scolaire



● Favoriser une alliance éducative entre la famille, l'école et ses partenaires

L'école et la famille construisent ensemble une relation de confiance visant à favoriser le développement et la réussite de l'enfant.

- Créer et entretenir des liens réguliers
- Coopérer dans une démarche éducative commune
- Prendre en compte les besoins de l'enfant

● Action éducative :

Les interventions éducatives ont pour objectif de faire progresser l'enfant. Elles portent sur le comportement, jamais sur la personne.

- Elles peuvent entraîner la privation temporaire d'un droit (adaptée et expliquée).
- Elles s'inscrivent dans une logique réparatrice et éducative.

● Accompagnement :

Lorsqu'une situation nécessite une vigilance particulière :

- L'information peut être transmise par l'enseignant au travailleur social scolaire.
- Un suivi de l'élève est mis en place.
- Une communication est assurée entre les parents, l'enseignant, le travailleur social, la direction, les autres éventuels partenaires.

● Sanction disciplinaire :

En cas de manquements persistants ou graves :

- La direction reçoit et entend l'enfant ainsi que ses parents.
- Une sanction disciplinaire peut être décidée, de manière proportionnée et expliquée.
- La sanction s'inscrit dans une démarche éducative visant la responsabilisation.

La collaboration entre parents et enseignants est plus que souhaitée, elle est nécessaire. La direction d'école encourage vivement les parents à prendre contact directement avec l'enseignant concerné, en particulier lors de questions ou de problèmes.

Le dialogue et un échange direct permettent une collaboration qui se révèlent toujours

très positive pour l'enfant, mais également pour les parents et les enseignants.

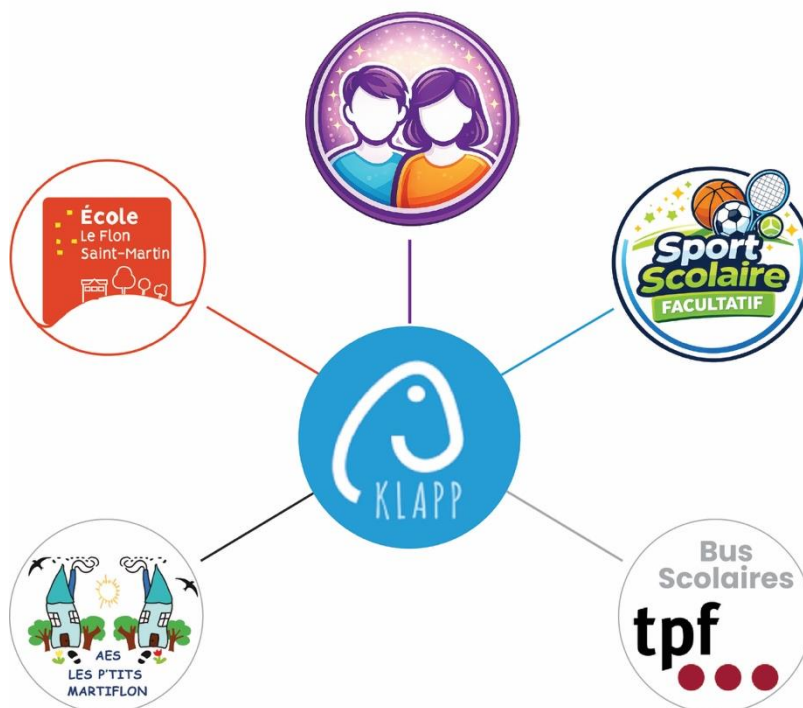
Les parents qui désirent un entretien avec un enseignant sont priés de prendre rendez-vous en indiquant l'orientation de l'entretien souhaité. Si des soucis devaient persister, les parents sont invités à prendre contact avec la direction d'école.

Klapp

Communication :

école – parents – parascolaire

Informations organisationnelles et absences



Absence : annoncer dans Klapp

- Rester général (confidentialité)
- Pour une situation importante : téléphone/entretien (Klapp ne remplace pas un échange)
- Un code d'activation est envoyé aux nouveaux élèves

Mesures d'aide

Services auxiliaires : SLPP Glâne-Veveyse



SLPP-GV : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité Notre service a deux antennes principales, une à Romont (y.c. administration) et une à Châtel-St-Denis. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet à la suite d'un contact préalable avec un de nos thérapeutes. Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet : www.slpp-gv.ch → Onglet SLPP-GV → Thérapeutes.

Logopédie

Le ou la logopédiste s'occupe des difficultés d'origines diverses qui, d'une manière ou d'une autre, entravent le développement de la communication et du langage sur le plan de l'oral et/ou de l'écrit. Il ou elle intervient au niveau de la prévention, de l'évaluation et du traitement des troubles de la communication et du langage.



Psychologie scolaire

Le ou la psychologue scolaire intervient pour des problématiques qui peuvent toucher à la fois des aspects relationnels, intellectuels et affectifs de l'enfant. Il ou elle peut également assumer des activités favorisant l'intégration de l'enfant dans sa classe et mettre en place, en collaboration avec l'école, des projets préventifs. De plus, il ou elle intervient auprès des élèves ou de leurs personnes de référence et travaille au sein de réseaux interprofessionnels.



Psychomotricité

Le ou la thérapeute en psychomotricité prend en charge des enfants et des adolescents rencontrant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, émotionnel et/ou relationnel. Les manifestations de ces difficultés s'expriment au travers du corps dans la relation à soi et dans l'adaptation à son environnement. Il ou elle intervient au niveau de la prévention et de l'évaluation et sous forme d'entretiens et de thérapie individuelle ou de groupe à médiation corporelle.



Compensation des désavantages

art. 35 LS 89 RLS

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un/des spécialiste/s reconnu/s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin...).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents.



Classe 1-2HB 2025-2026

Santé scolaire

Infirmière scolaire

Mme Lúcia Da Cardoso Simoes

sante.scolaire@rssv.ch

Dès la rentrée scolaire 2026, le district de La Veveyse bénéficie d'une infirmière scolaire pour les 5 établissements primaires ainsi que du CO. Cette professionnelle de la santé est à disposition des enfants, des enseignants et des familles tout au long de l'année scolaire.

L'infirmière scolaire est intégrée dans les établissements scolaires.
Elle offre des prestations de soins, d'accom-

pagnement, d'intégration des nouvelles familles, de soutien et de conseils, de prévention, de promotion de la santé ou encore d'orientation pour les enfants, les enseignants et les familles.

Elle offre notamment des prestations de soins ou de conseils dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des enfants, en partenariat avec les acteurs concernés par ces différentes problématiques.

Poux

Si vous deviez constater que votre enfant est porteur de poux, il est impératif d'en avertir son/ses enseignant/s, afin d'enrayer une possible épidémie. Vous pouvez faire un contrôle ou obtenir des conseils anti-poux dans une pharmacie. Un dépistage systématique peut être prévu en cas de nécessité.

Plus d'informations sur le site internet du cercle scolaire : Santé et prévention > Poux

Pharmacie scolaire

art. 101 RLS

Les enfants malades restent à la maison.

L'école possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence.

Elle contient :

- Solution aqueuse désinfectante
- Serviettes de nettoyage pour plaie
- Compresses stériles
- Sparadraps
- Bandes élastiques
- Compresses réfrigérantes

Aucun médicament ne sera remis aux élèves. En cas de maladie et d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la direction pour convenir de la collaboration.

En cas d'urgence, l'enseignant ou la direction peut amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital ou encore faire appel à l'ambulance. Dans ces cas, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

Travailleur social scolaire (TSS)

art. 30 LS 57, 78 RLS

Je m'appelle Jordi Braso, après avoir fait mes classes de 1998 à 2004, ici à Porsel, j'ai eu envie d'y revenir. Non pas comme enseignant mais comme éducateur.

Fort de mes années passées à encadrer des jeunes en foyer, j'ai ressenti l'envie d'utiliser mes compétences autrement et de les mettre à disposition de l'école et de l'ensemble des êtres humains qui y vivent. Mon rôle en tant que travailleur social en

milieu scolaire est de soutenir vos enfants, de me rendre disponible afin de vous accompagner dans vos questionnements ou vos inquiétudes, de faire de mon mieux afin de prévenir les situations problématiques et de faire en sorte que le dialogue entre l'école et les familles puissent se faire le plus sereinement possible.

Je crois en l'importance de créer du lien. Il permet de se faire confiance et de grandir plus sereinement.

« Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends ». Nelson Mandela 1994

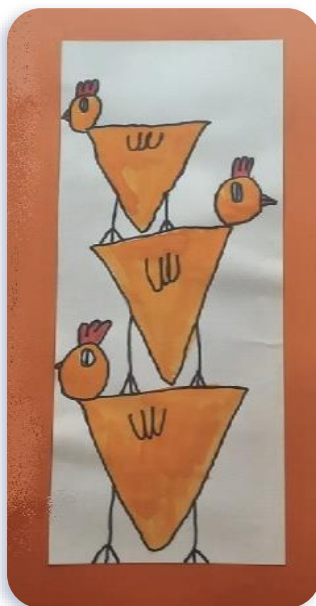
Contact :

Jordi Braso

Travaille les lundis après-midi, mardis matin et mercredis matin

026 305 81 57

jordi.braso@edufr.ch



Classe 4HA 2025-2026

Les cours de Langue et de Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Camps et journées thématiques

art. 33 RLS

L'enseignement peut être organisé, durant un maximum de deux semaines par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi, ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire.

Tous les enfants ont l'obligation d'y participer. Seul un élève attestant d'un certificat médical sera exempté de camp. Il sera placé dans une classe du cercle scolaire.

Merci de prendre bonne note des dates indiquées dans la page classe de votre enfant, **aucun jour joker ne sera accepté à ces moments-là.**

Éducation numérique



L'introduction de l'Éducation numérique dans le Plan d'études romand implique une éducation au numérique et par le numérique :

- La première permet à l'élève de développer une culture numérique nécessaire pour appréhender une société où le numérique est devenu incontournable et s'y inscrire en tant que citoyen actif, créatif et responsable.
- La seconde offre de multiples opportunités à l'élève d'appréhender des apprentissages disciplinaires par le biais d'activités, de supports et d'outils adaptés à ses besoins éducatifs.

L'Éducation numérique commence dès la 1H et vise ainsi le développement de bonnes pratiques, dans une perspective de prévention liée aux usages des outils numériques : préservation de la santé physique, mentale et intellectuelle, respect du cadre légal, protection de l'identité personnelle et de la sphère privée, respect d'autrui, vigilance devant la désinformation et la surcharge informationnelle.



Une grande majorité des activités se fait donc sans outils numériques, donc **sans ordinateurs et sans iPads**. Pour approfondir ces propos, vous pouvez visionner les vidéos qui se trouvent sur le lien ci-dessous : <https://www.fr.ch/fritic/un-eclairage-sur-leducation-numerique>.



La charte internet du cercle scolaire

Le numérique et son utilisation au sein des différents apprentissages scolaires étant de plus en plus présent dans nos salles de classe, l'école de Le Flon - Saint-Martin FR a développé une charte internet.

Les divers points sont travaillés en classe, en fonction de l'âge des élèves.

Vous pouvez prendre connaissance de notre charte en cliquant sur le lien ci-dessous : <https://epflon-stmartin.ch/charte-internet/>.



Classe 5H 2025-2026

Démarches administratives

Absences

Maladie

En cas de maladie ou d'accident, les parents ou autres personnes qui ont la garde communiquent sur Klapp mais au plus tard 10 minutes avant le début de la classe pour signaler l'absence à l'enseignant.

Merci d'indiquer chaque jour l'absence de votre enfant sur Klapp pour confirmer le prolongement de l'absence.

Pour les maladies qui durent plus de 4 jours de classe, un certificat médical est exigé. Merci de prendre vos dispositions en cas de maladies contagieuses !

- <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/eviction-lors-de-maladies-transmissibles-dans-les-creches-et-les-Écoles>

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la Direction d'établissement dénonce automatiquement les parents à la Préfecture.

Les absences pour des rendez-vous médicaux sont à annoncer le plus tôt possible à l'enseignant concerné sur Klapp.

Absence non annoncée

art. 39.2 RLS

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève, les enseignants utilisent la procédure instaurée ci-dessous :

- Lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'a pas été annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est. (Auparavant, il contrôle si l'information a été transmise à un autre enseignant qui aurait oublié de la lui communiquer.)
- L'enseignant essaie d'appeler les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis.
- Si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant fait appel à la direction d'école ou au secrétariat scolaire.
- Ces personnes entreprennent les démarches suivantes :

Appeler à nouveau les parents à l'aide de la liste des numéros de téléphone fournis.

Si aucune information n'a pu être obtenue, parcourir attentivement le chemin de l'écoplier jusqu'à son domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi.

Si aucune réponse n'est obtenue et qu'aucun des numéros transmis ne peut être atteint, en accord, si possible, avec la direction ou les personnes relais, appeler immédiatement la police au 117.

Les frais inhérents seront mis à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Jours joker

art. 36a RLS

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes :

Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assurent le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Les jours joker ne sont pas annulables (même si l'élève vient en classe).

Pour toute demande de ce type, si les conditions ci-dessus sont remplies, il est possible de créer une absence « Jours Joker » via Klapp directement.

Demande de congé spécial

art. 37 RLS

1) Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Seuls sont pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

2) Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

Pour toute demande de ce type, un formulaire est à compléter et à transmettre à la direction d'école. Il est à disposition sur le site web du cercle scolaire :

Formulaires > Demande de congé.

Déménagement

En cas de déménagement, les parents doivent en avvertir les enseignants et la direction le plus rapidement possible.

Transports scolaires

Infos transports

art. 18, 32 RLS

Afin de faciliter l'identification des bus par les plus petits, un pictogramme spécifique est utilisé pour chaque bus.

1. Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de l'école avant 7h40 et 13h30. Ils demeurent sous la responsabilité de leurs parents jusque-là.
2. Les élèves doivent être à l'arrêt 5 min avant le départ du bus. S'il y a deux bus pour un même trajet, les enfants ont l'obligation de prendre celui qui est prévu pour eux.
3. Les élèves attendent leur bus à l'endroit indiqué. Les parents sont responsables de leurs enfants sur ces places d'attente jusqu'au départ du bus. Au retour, ils doivent quitter la place après le départ des bus.
4. Les conducteurs ne sont pas responsables de la présence de votre enfant dans le bus.
5. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, chaussures à roulettes, trottinettes sont interdits dans les bus scolaires, tout comme dans le cadre scolaire habituel. La cour de l'école est interdite d'accès pour les vélos en tout temps.
6. Il est interdit de manger et boire dans les bus scolaires
7. Tous les enfants sont surveillés à la sortie de l'école jusqu'au départ des bus.
8. Toutes les questions et demandes concernant les transports sont à adresser par mail à secr.ep.flon-st-martin@edufr.ch.

Demandes spéciales

Les demandes spéciales de trajets réguliers pour se rendre dans une famille d'accueil, chez les grands-parents ou autre (pour les repas de midi et/ou garde en fin de journée, etc.) seront possibles dans la limite des places disponibles dans les bus.

Les demandes devront être faites par écrit et motivées, au secrétariat d'école par e-mail à l'adresse : secr.ep.flon-st-martin@edufr.ch.

Toute demande ponctuelle sera adressée directement à la conductrice ou au conducteur qui décidera d'accepter ou non, en fonction de la place dans son bus.

Les demandes pour se rendre à une activité extrascolaire ou pour des loisirs ne pourront pas être prises en compte et devront être prises en charge par vos soins.

Itinéraires et horaires bus – Le Flon

Conducteur de bus :



Bus Trèfle

Coralie Lafarge
076 815 91 13

Bouloz – Porsel École – St-Martin École –
Porsel École – Bouloz

Arrêts	Horaires	
Bouloz, Chez Colliard	07 : 30	13 : 15
Bouloz, Bruyère	07 : 32	13 : 17
Bouloz, Praz-Vert 1	07 : 37	13 : 22
Bouloz, Praz-Vert 2	07 : 38	13 : 23
Bouloz, TPF	07 : 40	13 : 25
Porsel, École	07 : 45	13 : 30
St-Martin, École	07 : 55	13 : 40

St-Martin, École	11 : 45	15 : 30
Porsel, École	11 : 55	15 : 40
Bouloz, TPF	12 : 02	15 : 47
Bouloz, Praz-Vert 1	12 : 05	15 : 50
Bouloz, Praz-Vert 2	12 : 06	15 : 51
Bouloz, Bruyère	12 : 10	15 : 55
Bouloz, Chez Colliard	12 : 12	15 : 57



Bus Soleil

Madalena Pereira
078 253 09 58

Pont – Porsel École – St-Martin École –
Porsel École – Pont

Arrêts	Horaires	
Pont, TPF	07 : 38	13 : 23
Pont, Riondalet	07 : 40	13 : 25
Porsel, École	07 : 45	13 : 30
St-Martin, École	07 : 55	13 : 40

St-Martin, École	11 : 45	15 : 30
Porsel, École	11 : 55	15 : 40
Pont, TPF	11 : 57	15 : 42
Pont, Riondalet	11 : 59	15 : 44

Pour les enfants devant se rendre à l'école de Saint-Martin (5H à 8H), voici la répartition à respecter :

Les enfants prenant le bus avant l'école de Porsel restent dans leur bus.

Les enfants qui habitent les rues suivantes, montent dans le **bus Trèfle** :

- Route de Romont
- Chemin de la Possession
- Chemin de Bipra
- Route de Champ Diguez

Les enfants qui habitent les rues suivantes, montent dans le **bus Soleil** :

- Route d'Oron
- Impasse de la Poste
- Impasse de Derrey la Croix
- Route des Bois

Itinéraires et horaires bus – Saint-Martin

Conducteur de bus :



Bus Coccinelle

Rita Schmid-Peter
079 320 43 83



Bus Fleur

Ursula Hugi
078 632 13 75
mardi :
Gérard Magnin
079 259 64 56

St-Martin École – Le Jordil –
Besencens – St-Martin École –
Porsel École

Arrêts	Horaires	
St-Martin, École	07 : 19	12 : 59
St-Martin, Ancienne école	07 : 21	13 : 01
St-Martin, Chez les Monney	07 : 24	13 : 04
Jordil, Centre village	07 : 26	13 : 06
St-Martin, Flühmann croisée	07 : 29	13 : 09
St-Martin, La Praela	07 : 30	13 : 10
Besencens, Ancienne laiterie	07 : 35	13 : 15
Besencens, Atelier jeux	07 : 38	13 : 18
St-Martin, École	07 : 42	13 : 22

Porsel, École	11 : 45	15 : 30
St-Martin, École	11 : 55	15 : 40
St-Martin, Ancienne école	11 : 57	15 : 42
St-Martin Chez les Monney	12 : 00	15 : 45
Jordil, Centre village	12 : 02	15 : 47
St-Martin, Flühmann, croisée	12 : 05	15 : 50
St-Martin, La Praela	12 : 06	15 : 51
Besencens Ancienne laiterie	12 : 11	15 : 56
Besencens, Atelier jeux	12 : 14	15 : 58
Besencens, Banc Fusion	---	15 : 59
St-Martin, École	12 : 18	16 : 03

St-Martin École – Fiaugères –
St-Martin École – Porsel École

Arrêts	Horaires	
St-Martin, École	07 : 21	13 : 01
Hassler	07 : 24	13 : 04
Fiaugères, Hiaudzi	07 : 30	13 : 10
Fiaugères, Croisée Porsel	07 : 32	13 : 12
Fiaugères, Ancienne Poste	07 : 33	13 : 13
Fiaugères, TPF	07 : 36	13 : 16
Fiaugères, Abri PC	07 : 40	13 : 20
Fiaugères, Chebbi	07 : 42	13 : 22
Bussard	07 : 43	13 : 23
St-Martin, École	07 : 45	13 : 25

Porsel, École	11 : 45	15 : 30
St-Martin, École	11 : 55	15 : 40
Hassler	11 : 58	15 : 43
Fiaugères, Hiaudzi	12 : 03	15 : 48
Fiaugères Croisée Porsel	12 : 04	15 : 49
Fiaugères Ancienne Poste	12 : 05	15 : 50
Fiaugères, TPF	12 : 07	15 : 52
Fiaugères, Abri PC	12 : 08	15 : 53
Fiaugères, Chebbi	12 : 11	15 : 56
Bussard	12 : 12	15 : 57
St-Martin, École	12 : 14	15 : 59

Horaires bus Saint-Martin

Les enfants qui prennent le bus à l'école de Saint-Martin à destination de l'école de Porsel (et retour) doivent prendre le Bus **Coccinelle**.

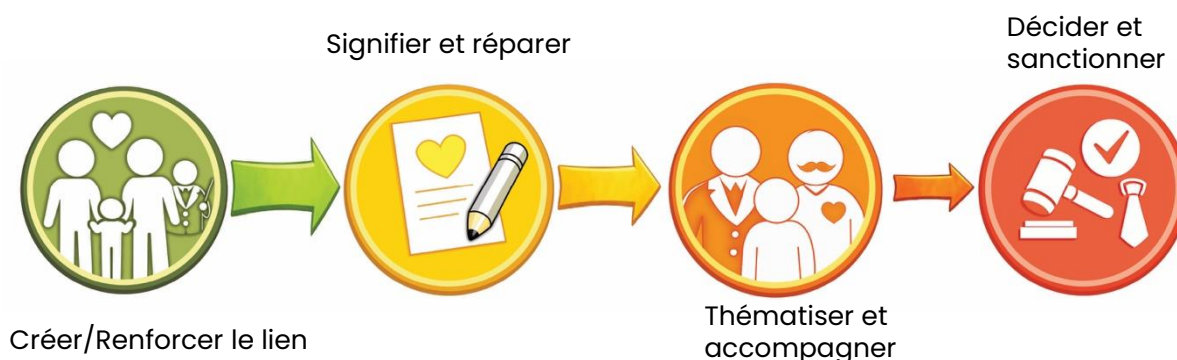


Remarque

Ces règles de comportement doivent permettre à la conductrice ou au conducteur de se concentrer sur la route et d'assurer la sécurité du trajet. En cas de non-respect des règles de la Charte, un avertissement peut être attribué à l'enfant par le conducteur. Les conséquences sont :

- Au 3^{ème} avertissement, une sanction est définie par la Commune.
- Certains comportements graves peuvent entraîner une sanction immédiate

Les parents prennent note que toute détérioration commise à l'intérieur ou à l'extérieur du bus engage leur responsabilité.



● Favoriser une alliance éducative entre la famille et les conducteurs

- Les conducteurs installent un climat sécurisant en rappelant les règles et en étant attentifs aux besoins des enfants. Les parents rappellent les règles et veillent au respect de la charte.
- Les familles et les conducteurs coopèrent pour construire une relation de confiance autour du trajet.

● Action éducative :

- Les conducteurs rappellent les règles et signalent immédiatement les comportements inadaptés selon un système progressif à trois coches.
- Les conducteurs informent les parents lorsque la situation le nécessite.

● Accompagnement :

- Le conducteur transmet la situation à la commune par la direction d'école, qui organise si besoin un suivi avec le travailleur social.
- Les adultes accompagnent l'enfant pour comprendre ses difficultés et améliorer son comportement.

● Sanction disciplinaire :

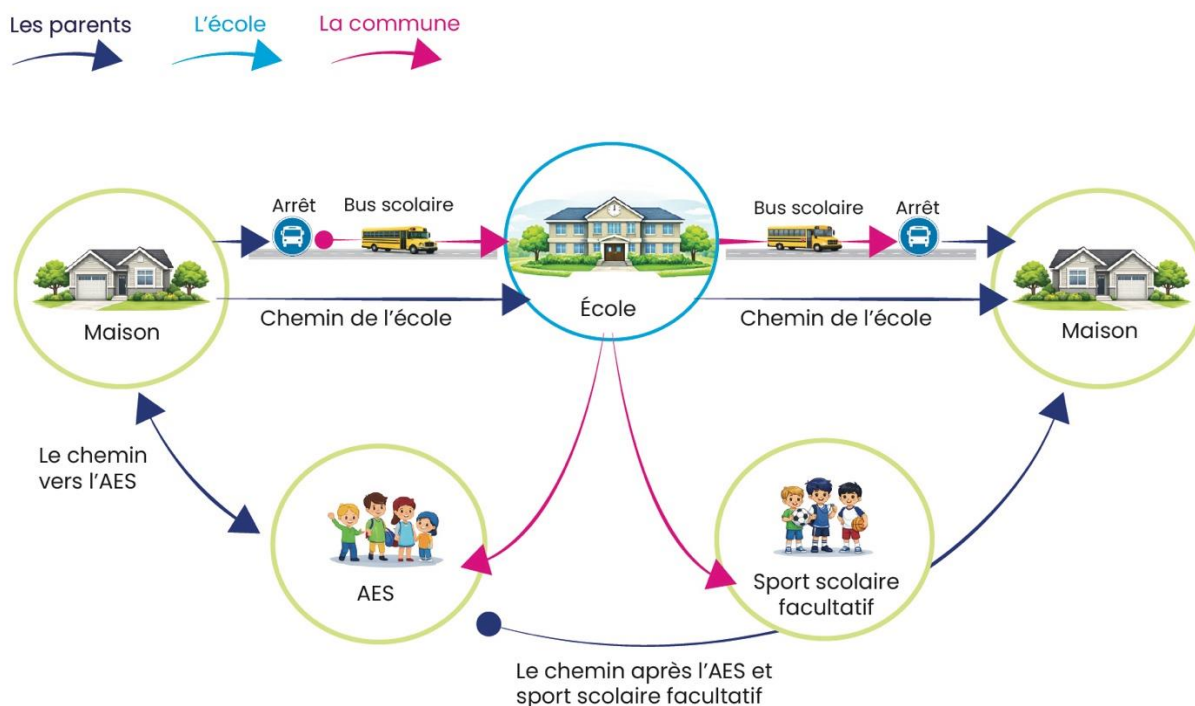
- La Commune reçoit l'enfant et ses parents pour entendre la situation.
- Elles prennent une décision proportionnée et prévoient les conditions de réparation et de ré-intégration.



Sécurité routière

Responsabilités

Durant la journée d'école : qui a la responsabilité des élèves ?



Recommandations parents

Accès à la cour

Les parents attendent à l'extérieur du périmètre scolaire.
Accès à la cour uniquement en cas exceptionnel

Dépose en voiture

Stationner dans les cases du parking
Pas d'arrêt sur les voies de circulation

Sortie d'école

Les parents attendent leur enfant sur l'aire d'attente réservée à cet effet.
Accès à la cour uniquement en cas exceptionnel

Message de la police cantonale

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux !



Il vivra ses propres expériences.

- ✓ Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- ✓ Attirez son attention sur les dangers possibles
- ✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- ✓ Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

En voiture



Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

- ✓ Assurez-vous que tout le monde est bien installé :
Ceinture, rehausseur, appui-tête... ;
- ✓ Utilisez les places de stationnement prévues.
La dépose des enfants n'est pas autorisée sur la place réservée aux bus scolaires ;
- ✓ Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;

À vélo



Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées, il est conseillé de ne permettre aux enfants d'utiliser leur vélo qu'après les séances pratiques de sécurité routière scolaire.

- ✓ Seul un vélo correctement équipé est admis
- ✓ Le port du casque est fortement recommandé
- ✓ Sur un trottoir le cycliste pousse son vélo.

Les risques encourus sont de la seule responsabilité des parents.

Être vu



Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- ✓ De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



Aidez-nous à protéger vos enfants !

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

026 305 20 30 | www.policefr.ch

Droits et devoirs

Règlement d'établissement

art. 27 RLS

Il se trouve sur le site internet du cercle scolaire.

Merci d'en faire bonne lecture.

Notre école > Règlement d'établissement

Habillement

Les élèves se présentent en classe dans une tenue adaptée au milieu scolaire.

Médias

art. 66 RLS

L'usage d'appareils électroniques, musicaux, photographiques et téléphoniques (y compris les montres connectées) sont interdits dans le cadre scolaire habituel. Le cas échéant, ils seront confisqués et rendus selon les modalités fixées par le règlement d'établissement.



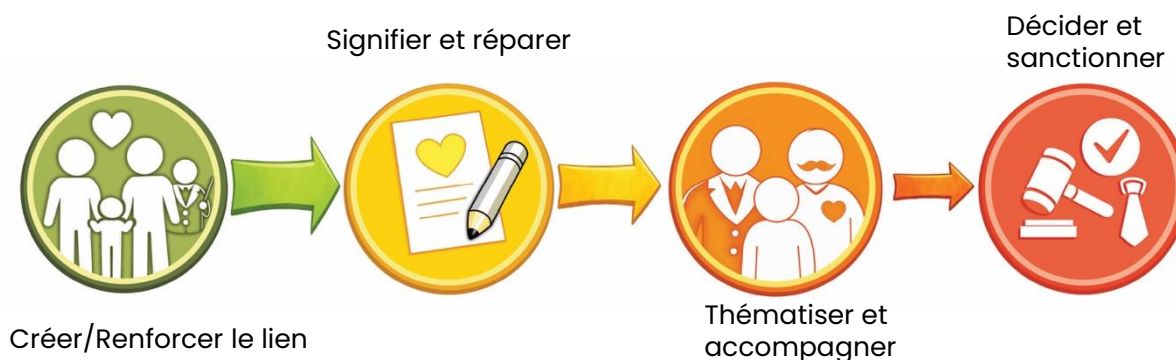
Classe 3H 2025-2026

Sport scolaire facultatif

	Degrés	Jours	Heures	Lieu
Horaires :	2-4H	lundi	15 : 30 – 17 : 00	Porsel*
	5-8H	mardi	15 : 30 – 17 : 30	St-Martin*

Dates :	Semestre 1	du 07.09.2026 au 22.01.2027
	Semestre 2	du 01.02.2027 au 02.07.2027

- Coût :** Aucun, le sport scolaire facultatif est gratuit pour les élèves.
- Moniteur :** Claude Genoud, professeur de sport au CO retraité, détenteur d'un J+S sport scolaire et d'un J+S Allround (Kids).
- Déroulement :** Les élèves sont accueillis par le moniteur dans la cour de l'école, ils prennent leur goûter et se déplacent vers la salle de sport, se changent et participent à la leçon de sport facultatif. En fin de leçon, les élèves sont récupérés par leurs parents à la salle de sport. La douche n'est pas prévue.
- Équipement :** baskets, tenue de sport, goûter, cheveux longs attachés.
- Inscriptions :** ouvertes via Klapp.



Le cadre éducatif de l'école s'applique au Sport scolaire facultatif, voir p. 23

* Un nombre minimum d'enfants est nécessaire pour ouvrir une nouvelle leçon.

Conseil des parents

art. 31 LS, art. 58 RLS

Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école, les parents et la Commune, ainsi qu'à l'organisation des activités extrascolaires liées à l'école.

Le Conseil des parents est composé de quatre parents d'élèves de la Commune Le Flon et de quatre parents d'élèves de la Commune de Saint-Martin, de deux représentants du Corps enseignant, de la Directrice d'établissement et des Conseillers communaux en charge du dicastère des écoles.



Plus concrètement, le conseil des parents collabore avec les enseignants pour organiser le loto des écoles, la fête de Saint Nicolas, la fête de fin d'année scolaire. Des conférences ainsi que des activités découvertes sur le temps de midi peuvent aussi être proposées.

Membres actuels :

Ida Albanesi	Conseillère communale de Le Flon Responsable du dicastère des écoles
Yvan Mesot	Conseiller communal de Saint-Martin FR Responsable du dicastère des écoles
Floriane Pellaton	Directrice d'établissement
Françoise Pastore-Monney	Enseignante, déléguée pour les enseignants
Sylviane Vuichard	Enseignante, déléguée pour les enseignants
Mélanie Bellon	Membre Saint-Martin
Sandra Flühmann	Membre Saint-Martin
Hélène Guerre-Billig	Membre Saint-Martin
Sarah Vacle	Membre Saint-Martin
Paul-Antoine Collaros	Membre Le Flon
Valérie Dévaud	Membre Le Flon
Marie-Claire Mesot	Membre Le Flon
Ana Rita Salvador Rodrigues	Membre Le Flon

Aides utiles



Site internet du
cercle scolaire
<https://epflon-stmartin.ch/>



Commune de
Saint-Martin FR
www.saint-martin-fr.ch



Commune de Le Flon
www.leflon.ch



147
Conseils et aide gratuits
pour enfants et jeunes
<https://proju-fr.ch/>



Chaperon Rouge
Garde à domicile en urgence
<https://croix-rouge-fr.ch/fr/pres-tations/services-aux-familles/>



Office familial
Association de conseil, soutien et
accompagnement professionnel
aux familles
www.officefamilial.ch



Brigade des mineurs
Travail de prévention
<https://www.fr.ch/police-et-secu-rite/prevention/brigade-des-mineurs>



CIAO
Site d'aide et d'infos
pour ados
www.ciao.ch



Site du SEnOF
Service de l'Enseignement
Obligatoire de langue française
www.fr.ch/osso



REPER
Promotion de la santé
et préventions
www.reper-fr.ch



SEJ
Service enfance jeunesse
<https://www.fr.ch/dsas/sej>

Accueil extrascolaire Les P'tits Martiflon

L'AES Les P'tits Martiflon est une structure communale qui accueille sur ses sites de Porsel et Saint-Martin les enfants scolarisés de la 1H à la 8H dans le cercle scolaire Le Flon – Saint-Martin FR.

L'AES souhaite soutenir les familles dans leur organisation entre vie professionnelle, familiale et scolaire en étant un lieu de confiance à mi-chemin entre la maison et l'école.



Nous nous efforçons d'offrir aux enfants un cadre bienveillant en prêtant attention à l'individualité de chacun dans le groupe. L'équipe propose des activités, des jeux, des moments de partage selon la dynamique et les besoins du moment. Nous les accueillons tous les matins avant l'école dès 6h30, tous les midis pour le repas et tous les soirs après l'école (sauf le mercredi !). Nous ouvrons également durant les alternances.

Les horaires d'ouverture sont confirmés dès l'inscription d'au moins 4 enfants par unité.

Les enfants sont accueillis sur inscription régulière (unités fixes à l'année) ou irrégulière (changeant chaque semaine). Les formulaires d'inscriptions ainsi que le règlement sont disponibles sur le site internet de la Commune de Le Flon et de Saint-Martin, ainsi qu'à l'Administration communale de Saint-Martin.

Lieux / Contacts

Site de Porsel
Route d'Invau 4
1699 Porsel

Responsable des sites AES
Cyndia Gremaud
lesptitsmartiflon@saint-martin-fr.ch

Site de Saint-Martin
Place du Village 1
1609 Saint-Martin FR

Inscriptions et renseignements :

Administration AES Les P'tits Martiflon
Place du Village 3 – CP 4
1609 Saint-Martin FR
A l'att. de Mme Dominique Delmonaco
021 907 88 73
delmonacodo@saint-martin-fr.ch

AES Vacances



Les quatre communes de Haute-Veveyse (La Verrerie, Semsales, Le Flon, Saint-Martin FR) se regroupent pour proposer un AES-Vacances durant les vacances scolaires :

- 1 semaine en automne
- 1 semaine à Carnaval
- 1 semaine à Pâques
- 1 semaine au début des vacances d'été
- ½ semaine précédant la reprise scolaire.

Les sites d'accueil des enfants seront répartis dans les différents AES des quatre communes.

Pour toute information : aesvacances@la-verrierie.ch



Classe 7HB 2025-26

Bibliothèque de la Veveyse

La Bibliothèque publique de la Veveyse : votre bibliothèque !

La bibliothèque est située au premier étage du bâtiment Gamma du cycle d'orientation de la Veveyse. (Chemin des Crêts 11, 1618 Châtel-St Denis)

Les horaires sont disponibles sur le site internet.
Pendant les vacances scolaires fribourgeoises, les horaires sont restreints.

La bibliothèque vous propose plus de 25 000 documents variés : romans, revues, documentaires, BD, mangas et albums..., ainsi que des cartes de randonnées, des tonies avec leur box, des livres en Anglais, Allemand et Italien et un fond *lire autrement* : romans « facile à lire », en gros caractères et des livres audio.

Des animations gratuites sont proposées tout au long de l'année.

Le site internet : **www.biblio-veveyse.ch** et les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) sont à votre disposition pour plus d'informations et de renseignements.



Ludothèque de la Veveyse



Ludothèque La Trottinette

Ch. de Crey-Derrey 1 (à côté de l'école du Lussy), 1618 Châtel-Saint-Denis

🌐 www.ludo-latrottinette.ch | ✉ info@ludo-chatel.ch | ☎ 021 948 84 35

La Trottinette loue :

Des jeux et jouets aussi bien éducatifs que coopératifs, d'adresse, d'extérieur, symboliques ou conçus spécialement pour des animations, sans oublier ceux adaptés aux enfants aux besoins spécifiques. Cette offre non seulement complète le développement pédagogique scolaire par une approche ludique et créative, mais offre également aux parents une alternative économique à l'achat de jeux.

La Trottinette offre en plus :

Un accueil aux classes enfantines. Les enfants accompagnés de leurs maîtresses peuvent venir découvrir des jeux adaptés à leur âge.

Des Ateliers créatifs. Une fois par trimestre, le 2e mercredi du mois, pour les enfants entre 5 et 10 ans qui aiment créer et bricoler. Le thème est en lien avec la période de l'année.

Des Ateliers Émotion'ailes pour jouer avec les émotions et développer l'intelligence émotionnelle.

Des matinées de jeux à la bibliothèque. Deux fois par année en partenariat avec la Bibliothèque Publique de la Veveyse.

Services locaux



Animation Jeunesse Veveyse (dès la 7H)
079 350 28 29
<http://www.atelier-jeunesse.ch>



Association familiale d'accueil de jour de la Veveyse
021 947 57 75
<https://www.accueildejour.ch/veveyse/>



CO de la Veveyse
Chemin des Crêts 9 - 1618 Châtel-St-Denis
www.coveveyse.ch



École des parents
www.edpfr.ch



Jardins d'enfants Les Koalas - 1699 Porsel
021 907 15 48
<https://leskoalas.ch/>



Jardins d'enfants L'Atelier Jeux - 1609 Besencens
021 907 62 73



École Maternelle - Le Nuage bleu
1611 Le Crêt-près-Semsaies
026 918 60 40



Classe 4HB 2025-2026

TOUTES LES RESSOURCES ENFANCE & JEUNESSE EN UN CLIC

VOTRE NOUVELLE PAGE INTERNET LOCALE EST EN LIGNE !

ACTIVITÉS, ACCUEIL, SOUTIEN, CONTACTS UTILES...



WWW.AC-V-FR.CH/JUNIORS/



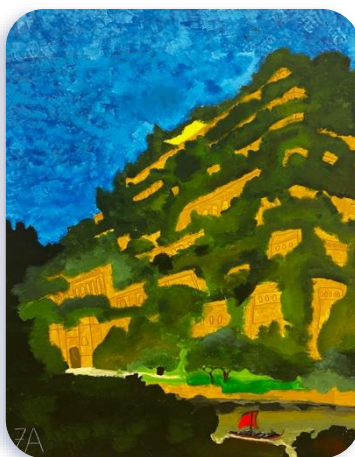
EXPLOREZ. TROUVEZ. PARTAGEZ.



Abréviations

A toutes fins utiles, voici une liste non-exhaustive des abréviations utilisées dans le milieu scolaire fribourgeois.

BEP	Besoin éducatifs particuliers
BS	Bulletin scolaire
CE	Corps enseignant
DE	Direction d'établissement
DFAC	Direction de la formation et des affaires culturelles
EP-CO	École primaire – Cycle d'orientation
FLS	Français langue seconde
LCO	Langue et culture d'origine
LS	Loi scolaire
MAO	Mesure d'aide ordinaire
MAR	Mesure d'aide renforcée
MTA	Moyens techniques auxiliaires
PPI	Programme pédagogique individualisé
RLS	Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire
SAS	Services auxiliaires scolaires
SEnOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SEI	Service éducatif itinérant
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SESAM	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide
TSS	Travailleur social en milieu scolaire



Classe 7HA 2025-2026

Vous pouvez en tout temps consulter ce fascicule en ligne sur le site internet du cercle scolaire.



Le Flon – Saint-Martin FR

